

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance extraordinaire du 11 février 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 11 février 2020 à 8 h, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

Est absent le conseiller : Martin Voyer

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Est aussi présent : M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 8 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 40.02.2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Intention de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix de conclure une entente de fourniture de services en gestion avec la Municipalité de Saint-Bruno
4. Dénonciation projet de loi 48 – Réforme de la fiscalité agricole
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 41.02.2020 INTENTION DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX DE CONCLURE UNE ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES EN GESTION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

Considérant la volonté des conseils municipaux de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et de la Municipalité de Saint-Bruno de conclure une entente de fourniture de services de gestion;

Considérant qu'avec l'appui du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation diverses rencontres sur l'analyse de la faisabilité de conclure une telle entente ont eu lieu au cours des derniers mois.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix confirme son intention de poursuivre les réflexions sur la signature d'une entente de fourniture de services en gestion avec la Municipalité de Saint-Bruno;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte le mandat à titre d'organisme responsable et autorise M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal pour l'année 2020;

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

4. 42.02.2020 DÉNONCIATION PROJET DE LOI 48 – RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE

Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

Considérant que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

Considérant que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

Considérant que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

Considérant que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

Considérant que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

Considérant que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

Considérant que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

Considérant que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 8 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier